

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 31 mars 2021, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un déménagement pour les besoins de la maison numéro 29, rue du Dix Octobre à Bereldange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le lundi 12 avril 2021 de 08.00 heures jusqu'à 18.00 heures, dans la rue du Dix Octobre, du côté impair, sur tronçon de la maison numéro 29, sur une longueur de 25 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

Walferdange, le 2 avril 2021.

La Secrétaire adjointe,



Christiane Dreis

Le Bourgmestre,



François Sauber